

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012.

2012 R. 4 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale d'aménagement « Société de requalification des quartiers anciens » (SOREQA).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la délibération 2012 DF 64 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, en date des 19 et 20 juin 2012, autorisant la cession partielle des parts détenues par la Ville de Paris dans la SPLA SOREQA à la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble et à la Ville de Montreuil ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 5 juin 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale d'aménagement « Société de requalification des quartiers anciens » (SOREQA) (Conseil d'administration) :

Mme Virginie DASPET,
M. Jean-Jacques GIANNESINI.